

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Membres afférents au comité syndical : 68 titulaires – 39 suppléants | <u>Résultat du vote :</u> |
| Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants                  | Voix Pour : 42            |
| Délégués présents : 42 délégués (36 titulaires – 6 suppléants)       | Voix Contre : 0           |
| Dont membres votants à voix délibérative : 42 délégués               | Abstention : 0            |
| Date de convocation du Comité Syndical : 13 février 2024             |                           |

### Membres présents:

Titulaires: Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Dujon Régis, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Haÿ Etienne, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mr Valet Eric, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Gilles, Mr Thomas Rémy, Mr Jourdain Sébastien, Mr Martin Philippe, Mr Minette Michel.

### Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Carion Denis, Mr Davin Benoit, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mme Triconnet Nelly.

### Membres absents:

Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Duclos Dominique, Mme Gleize Séverine, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Moysse Dominique,

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

---

|   |
|---|
| <b>Objet : Création de poste de technicien(ne) étude et travaux</b> |
|---|

|                     |
|---------------------|
| <b>N°2024 02 08</b> |
|---------------------|

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

- Considérant le tableau des emplois adopté par délibération N° 20231006 du 24 octobre 2023,
- Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant néanmoins l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise les collectivités à avoir recours à un agent contractuel pour les emplois du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,
- Considérant la nécessité de créer dans le service technique un emploi en qualité de technicien(ne) étude et travaux dont les principales missions sont de :
  - Assurer le suivi technique des installations
  - Surveiller les travaux de fonctionnement et d'investissements.
  - Suivi des travaux de l'entretien et renouvellement des hydrants

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de : technicien(ne) étude et travaux relevant de la catégorie B ou C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, de technicien, de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Si un agent contractuel est recruté pour pourvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper ; l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Un niveau d'étude équivalent à Bac +2/+3 sera requis et une expérience professionnelle similaire sera souhaitée.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire du grade recruté

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mars 2024 :

**FONCTIONNAIRE :**

- la création d'un emploi permanent de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : technicien principal 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

- la création d'un emploi permanent de technicien , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : technicien

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1ère classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique principal 1ere classe

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique principal 2ème classe

- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 3

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

#### **NON TITULAIRE :**

- la création d'un emploi de Technicien (catégorie B) non titulaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- la rémunération sera déterminée sur l'échelle de rémunération afférente au grade recruté

#### Emplois permanent :

Technique : Technicien

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

- la création d'un emploi d'adjoint technique (catégorie C) non titulaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- la rémunération sera déterminée sur l'échelle de rémunération afférente au grade recruté

#### Emplois permanent :

Technique : Adjoint technique

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

#### **Le Comité syndical,**

- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 06 février 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**DECIDE, après en avoir délibéré :**

- D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- DE DONNER délégation au Président pour effectuer le recrutement,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

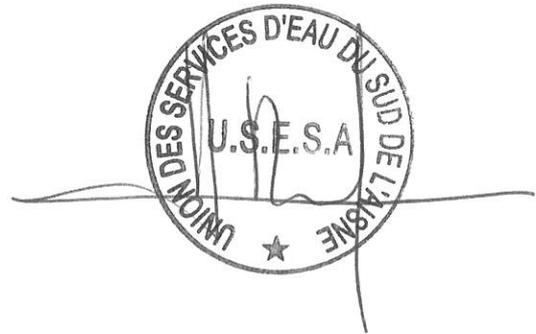
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mr Frex Dominique

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240220-20240208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation